

Comptes du Canada—Loi

le Conseil du Trésor que par le Cabinet du gouvernement précédent et appuyées par le comité permanent des comptes publics.

On travaille actuellement, monsieur l'Orateur, à l'élaboration d'une politique portant sur l'évaluation des avoirs comptabilisés du gouvernement. On s'attend à ce que cette politique, dont l'objet consiste à fixer la procédure et les méthodes à adopter pour calculer et déclarer les valeurs d'actifs, soit prête pour la préparation des comptes publics de 1980. Essentiellement, monsieur l'Orateur, cette politique permettra de démontrer avec plus de précision la valeur des avoirs comptabilisés du gouvernement, c'est-à-dire les sommes que l'on compte percevoir ou recouvrer grâce aux réclamations financières.

● (2020)

[Traduction]

Je signale, monsieur l'Orateur, que nous présenterons quelques modifications d'ordre technique à l'étape de l'étude en comité du projet de loi.

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'être le premier des députés de ce côté-ci à parler du bill C-22 tendant à régulariser les Comptes du Canada, que nous attendons depuis si longtemps. Comme le sait pertinemment le ministre, ce projet de loi nous avait été promis depuis longtemps et la Chambre pourrait, à mon avis, se demander pourquoi nous en avons été saisis en ce moment et pourquoi le gouvernement a été soudainement incité à présenter le bill C-22. La raison, à mon avis, en est fort simple.

Le gouvernement a compris que la fête était finie, ou encore qu'il a été pris sur le fait, si vous voulez. La Chambre se rend compte depuis bien longtemps de la nécessité de ce projet de loi. En ma qualité de député et de comptable agréé, je me plains depuis longtemps de ce que les Comptes du Canada ne présentent pas les faits comptables comme ils le devraient pour une entreprise de la taille du gouvernement du Canada. Je ne suis pas le seul à me préoccuper de ce genre de problème. Au fil des années, le Vérificateur général et, plus récemment, le contrôleur général se sont dit préoccupés du fait que les choses n'étaient pas décrites de façon adéquate ou claire dans les comptes publics.

Par suite des méthodes appliquées par le gouvernement, ces comptes sous-estiment les dépenses et surestiment l'actif. Les députés de ce côté-ci souscrivent aux propositions que renferme le bill C-22 et cela ne devrait guère surprendre la Chambre car il s'agit essentiellement du même projet de loi que le bill C-13 déposé au cours de la 31^e législature, le 19 octobre 1979, à peine une semaine après l'ouverture du Parlement sous le gouvernement progressiste conservateur.

Il vaudrait la peine de signaler combien le communiqué publié en avril dernier par le nouveau ministre, ressemble beaucoup au communiqué de l'ancien président du Conseil du Trésor, le député de York-Peel (M. Stevens). Seuls les noms ont changé, et je ne sais pas si cela a été fait à dessein pour protéger l'innocent, mais le communiqué renfermant un nom que je tairai se lit comme suit:

... , président du Conseil du Trésor, a annoncé aujourd'hui des changements d'importance aux Comptes du Canada, destinés à améliorer le contrôle financier et l'imputabilité.

L'actuel président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a dit dans son communiqué:

... , président du Conseil du Trésor, a annoncé aujourd'hui la présentation d'un projet de loi tendant à apporter des changements d'importance aux Comptes du Canada, destinés à améliorer le contrôle financier et l'imputabilité.

N'est-il pas étrange que les termes de ce communiqué soient exactement les mêmes, environ neuf mois plus tard?

M. Knowles: Le communiqué a l'air d'être un double.

M. Clarke: Ce n'est rien d'autre. Je pourrais continuer, mais je crois m'être fait comprendre. Les communiqués sont pratiquement les mêmes mot pour mot.

Des voix: Oh, oh!

M. Clarke: J'entends des députés à ma gauche qui disent que c'est parce qu'il n'y a pas de différence entre les partis. Si tel était le cas, le bill aurait été présenté il y a bien des années. Peut-être le président du Conseil du Trésor voudrait-il nous dire pourquoi il aurait aimé que le projet de loi soit présenté immédiatement après son entrée au Parlement ou quelques années avant. De toute façon, le compte rendu est là.

Le gouvernement conservateur de la 31^e législature a présenté ce projet de loi à peine une semaine après la convocation des Chambres. Aujourd'hui, le gouvernement libéral présente presque intégralement le même projet de loi accompagné d'un communiqué à peu près identique. Je pourrais peut-être aller jusqu'à dire que c'est là une petite coïncidence, mais je crois qu'il est important de reconnaître que l'actuel gouvernement s'est senti obligé de présenter ce bill à cause des pressions qu'ont sans doute exercées les députés de ce côté-ci de la Chambre.

Cette dernière aimerait peut-être connaître les événements qui ont fait sentir au gouvernement conservateur l'obligation de présenter ce projet de loi. Je n'ai pas besoin de remonter très loin, seulement à 1975. Je crois que le ministre a parlé tout à l'heure du rapport de 1975 sur l'étude des comptes du Canada.

Fait à signaler, cette étude était la première de ce genre depuis 1920. En d'autres termes, au Canada où les budgets ont augmenté Dieu sait combien de fois de 1920 jusqu'à 1975, en 55 ans, aucune étude de ce genre n'avait été effectuée sur les comptes du Canada.

Je pense qu'il vaut la peine de lire trois des recommandations contenues dans l'étude sur les comptes publics parue en 1975. Voici la recommandation n° 10 qu'on retrouve à la page 5:

L'actif et le passif du gouvernement du Canada devraient s'entendre de ce qui suit:

l'actif représente les réclamations financières acquises par le gouvernement du Canada pour des organismes extérieurs et des particuliers, par suite d'événements et de transactions antérieurs à la date de comptabilisation; et

le passif représente ses obligations financières à l'égard d'organismes extérieurs et de particuliers par suite d'événements et de transactions antérieurs à la date de comptabilisation.

Voilà une définition comptable élémentaire pour quiconque a quelques notions de comptabilité et un peu d'expérience en commerce mais, cependant, jusqu'à présent, le gouvernement a refusé d'en tenir compte dans sa comptabilité.